



Rapport d'activité 2010



Formation



Orientation



Santé



Emploi



Logement



Mobilité



ARRÊTS
ET STATIONNEMENTS
INTERDITS
EN DOUBLE FILE
DE 10h à 18h



MOBILITÉ



La capacité à se déplacer est un critère important d'employabilité : c'est ce que permet le moyen de locomotion et c'est aussi accepter de quitter l'environnement habituel. Ce 2^{ème} aspect est l'une des concessions que les jeunes ont le plus de mal à consentir.

Qu'il s'agisse de location de vélomoteurs, d'aide au permis de conduire..., plusieurs dispositifs financés par des partenaires sont gérés et animés par la Mission Locale pour aider les jeunes à ce déplacer en fonction des besoins de leur insertion professionnelle.

**Aider
les jeunes
à bouger**

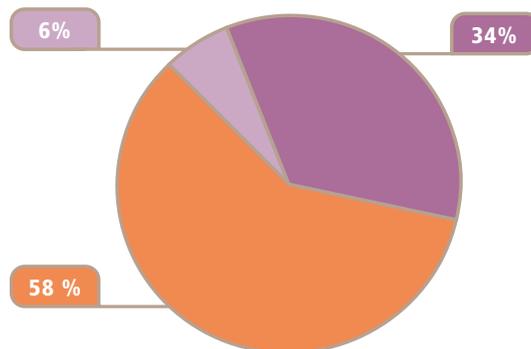


C'est une enveloppe financière versée par le Conseil Régional, gérée par la Mission Locale, elle permet d'attribuer des aides financières aux jeunes ayant engagé un parcours d'insertion.

Le chèque mobilité peut être accordé pour la prise en charge des déplacements quel que soit le moyen de transport hors du bassin d'emploi de Saint-Brieuc, et des frais d'hébergement. Cette aide peut être sollicitée aussi bien pour une formation, un stage, une prise d'emploi, un entretien d'embauche, un passage de concours..., elle peut l'être dans une moindre mesure pour des équipements professionnels.

Une commission se réunit chaque semaine pour étudier et statuer sur les dossiers présentés par les conseillers de la Mission Locale, les seuls habilités à les instruire.

En 2010 : 140 jeunes aidés dans leur déplacement pour un montant de 20 961€.



- Transport : 12 337€ soit 58,86 %
- Hébergement : 7 208€ soit 34,39 %
- Divers (équipement professionnel) : 1 415€ soit 6,75 %





Comme tous les autres acteurs de l'insertion, nous constatons que la possession du permis de conduire est un facteur déterminant de l'insertion professionnelle. Cela est particulièrement vrai pour les emplois peu qualifiés aux contraintes horaires fortes (restauration, manutention...) pour lesquels les transports en commun n'apportent pas la réponse appropriée, même quand l'emploi visé ne requiert pas d'avoir à conduire.

Lors d'une embauche, les titulaires du permis seront souvent préférés à ceux qui n'en disposent pas, car nombre d'employeurs considèrent le permis de conduire comme l'indicateur d'une "aptitude", à l'emploi et à l'entreprise.

Pour le public le plus en difficulté, le permis de conduire constitue souvent la première réussite à un examen, et pour cette raison revêt une importance particulière.

Il est communément admis que la difficulté d'obtenir le permis de conduire tient à son coût. Nous avons pu vérifier au cours des années que cette seule explication est loin d'être satisfaisante. Malgré des aides financières relativement importantes qui leur ont été attribuées (600 à 800 euros), certains bénéficiaires ne se présentaient pas à l'examen. Ils n'y étaient pas "prêts", pas en capacité, pour diverses raisons, à se confronter à la préparation de cet examen et à l'examen lui-même. A l'évidence, la réussite au permis de conduire suppose comme pour n'importe quel autre apprentissage, travail, assiduité, constance des efforts. Tous les candidats ne le peuvent pas.

Cette enveloppe financière de 15 000 € est abondée par le Conseil Général. Une commission statue sur les dossiers présentés par les conseillers de la Mission Locale.

La commission se réunit selon une périodicité variable, en fonction des demandes et jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Le principal critère d'attribution est d'avoir obtenu le code de la route. L'aide accordée ne couvre pas la totalité du coût des leçons de conduite.

En 2010 : 24 jeunes aidés, soit une aide moyenne d'un montant de 625 €.





Contexte

Pour certains jeunes suivis par la Mission Locale de Saint-Brieuc, l'obtention du permis de conduire reste une étape difficile, en raison de plusieurs freins :

- le coût financier (souvent élevé en raison d'un nombre de leçons parfois conséquent).
- les difficultés d'apprentissage théoriques et pratiques.
- le rapport difficile aux normes et à la loi.

De plus, les statistiques sur la sécurité routière confirment depuis plusieurs années que les accidents de la route touchent davantage les jeunes entre 18 et 24 ans.

Ainsi, nous constatons un besoin à la préparation du code de la route (raisonnement, vocabulaire, repérage dans l'espace, rapport à la loi...) et une sensibilisation à la sécurité routière, en amont d'une formation classique au permis de conduire réalisée par une auto-école. Toute cette démarche est donc proposée dans un souci de complémentarité, avec l'objectif de favoriser l'obtention du permis de conduire par un plus grand nombre de jeunes et ce, sans se substituer aux auto-écoles.

Objectifs de l'action

Donner les pré-requis nécessaires pour démarrer, dans les meilleures conditions, la formation au permis de conduire (code de la route et sécurité routière) en auto école, en s'appuyant sur les compétences spécifiques des formateurs du centre de formation de l'Igloo et sur leur approche reconnue auprès des publics relevant de l'insertion sociale et professionnelle.

Public ciblé

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans sans ressources et suivis par la Mission Locale de Saint-Brieuc
- Personne seule, en couple ou seule avec enfant
- Public connaissant des difficultés de mobilité (lieu de travail et hébergement)
- Public en rupture familiale

Descriptif du projet

Acquérir un vocabulaire adapté.

- 1) L'objectif est d'amener les jeunes à maîtriser le vocabulaire précis utilisé dans le code de la route.
- 2) Développer les capacités de raisonnement et d'observation.
- 3) Le repérage dans l'espace : travail à partir de diapositives, de mises en situations pratiques (en salle de sport...) afin mieux maîtriser les déplacements, repérer la gauche, la droite...
- 4) Le rapport à la règle, au droit : travail sur le code de la route qui permet un échange plus large sur la relation avec les règles, la loi.

Le prestataire

Association l'Igloo
56, Boulevard Waldeck-Rousseau
22000 SAINT-BRIEUC
Responsable du projet : Stéphanie BERTHELOT

Bilan

Modalités de calcul du coût global de la prestation : $180 \text{ €} \times 20 \text{ jeunes} = 3600 \text{ €}$
(dont FIPJ 3600 €)
Nombre de bénéficiaires : 11
Nombre de prescriptions : 30

Commentaires

Raisons principales de la non intégration sur le dispositif :

- refus du jeune lié à un changement personnel ou professionnel,
- manque de disponibilité (la nouvelle procédure établie en Septembre 2010 impliquait 4 ½ journées de présence/semaine)

Quelques remarques importantes :

Durant l'été 2010 l'association a souhaité revoir le dispositif au niveau de son déroulement en vue de l'ouverture éventuelle d'une auto école sociale sur le territoire. Cependant, une partie des financements liés à ce projet ayant été supprimés en fin d'année 2010, l'action " accompagnement Code de la Route " est interrompue depuis fin décembre 2010.

Les accidents de la route touchent davantage les jeunes entre 18 et 24 ans.





Mission du référent Europe

- Informer les conseillers et les jeunes des dispositifs concernant la mobilité,
- Promouvoir ces dispositifs, recevoir les jeunes, les accompagner dans leur projet,
- Travailler avec les partenaires disponibles sur l'accompagnement des projets individuels,
- Travailler avec les centres de formations sur la possibilité d'échanges européens collectifs.

L'année 2010 a vu une pause dans le développement des projets de mobilité.

Deux raisons à cela :

Le nombre de places disponibles sur le projet Leonardo a été moindre en 2010, et la collaboration avec JTM a été freinée par leur décision de stopper leur collaboration avec les autres départements bretons. JTM étant financé à 100% par le conseil général d'Ille & Vilaine.

Nous avons malgré tout apporté notre soutien au renouvellement de la convention LEONARDO sur l'année 2011, cette convention obligeant JTM à travailler sur l'ensemble du territoire breton, nous avons espoir que la question du partenariat trouvera rapidement son épilogue.

Nous avons continué à travailler ensemble sur tout le premier semestre 2010.

En 2010 c'est 38 jeunes qui ont été informés sur les programmes européens parmi eux 9 ont fait l'objet d'une mise en relation sur les échanges internationaux et deux jeunes sont effectivement partis dans le cadre de LEONARDO ;

Expérience

" Amanda (prénom changé) a 22 ans, elle habite en ZUS, elle a eu son cap coiffure, elle voulait passer son brevet professionnel en alternance, mais faute d'avoir trouvé un employeur elle est restée sans emploi depuis 4 mois. Amanda est ambitieuse elle veut absolument son BP, pour ouvrir son salon après une période plus ou moins longue comme employée.

Ne trouvant pas de CDD en coiffure, nous lui avons proposé de partir à l'étranger pour gagner en expérience professionnelle et en autonomie.

Amanda a été enthousiasmée sur l'idée, ne parlant pas de langue étrangère elle a voulu faire un stage en pays francophone. Elle est partie en stage 4 mois en salon à Bruxelles, elle est revenue fin février 2011, reprenant sa recherche sur une dynamique nouvelle, elle vient de trouver un cdd en coiffure, un salon qui la prendra peut être en BP l'an prochain. "

Le groupe régional sur la mobilité européenne ne s'est pas réuni sur l'année 2010, c'est le deuxième point de difficulté. Développer les projets de mobilité demande échange, soutien, réseau.

L'animation de ce groupe régional est un outil indispensable pour l'échange, et le développement de projet local, par la synergie ainsi créée.



Sur
l'ensemble
de l'année
2010 c'est
38 jeunes
qui ont été
formés



Mission Locale
47, rue du Dr Rahuel
22 000 SAINT-BRIEUC
tél. 02 96 00 00 00

